

Conditions générales

Paievements

Après réservation, le locataire paie immédiatement 30 % de la somme de location. Le solde, la caution et éventuellement des autres frais doivent être payés au plus tard 6 semaines avant départ.

Après réception du solde, Ardechevakantie.be vous envoie l'information nécessaire au sujet de votre habitation (adresse, nom de la personne à contacter, l'itinéraire, etc.). Le clé reste la propriété du loueur. En cas de vol ou perte du clé, le locataire est dû la somme de 100 €

Si le solde n'a pas été payé dans le délai fixé, Ardechevakantie.be a le droit d'annuler la réservation. Les stipulations d'annulation (voir ci-dessus) restent totalement applicable. Si le locataire ne loue pas le gîte entièrement, il faut se rendre compte que la piscine est à partager avec les autres locataires.

Nombre de personnes maximal

Il est interdit d'occuper le gîte avec plus de personnes que lors de la réservation a été conclus. Sans autorisation explicite du propriétaire, il est interdit d'inviter d'autres personnes pour passer la nuit dans le gîte ou sur la domaine. Si les conditions ne sont pas respectées, le contrat de louage peut être réalisé immédiatement, sans le droit d'indemnisation ou restitué de l'argent payé. Des animaux ne sont pas admis.

Modifications

Pour chaque modification d'une réservation déjà faite en ce qui concerne le nombre de personnes et mode de paiement, Ardechevakantie.be peut calculer des frais d'administration. Si le locataire veut réserver une autre habitation ou changer la période convenue, ceci est considéré comme annulation.

Caution

Pour chaque maison, le locataire paie une caution :

La caution vous sera rendu après votre séjour et après contrôle de la maison.

Les dommages éventuels à la maison et les meubles seront réglés avec cette caution. Si la maison est extrêmement sale lors de votre départ, on peut déduire des frais de nettoyage.

Consommation normale de la climatisation incluse, consommation excessive sera déduite de la caution.

Lors de l'utilisation de la climatisation, il est obligatoire de garder les fenêtres fermées.

Arrivée et départ

L'arrivée entre 16 et 20 heures. Départ au plus tard à 10 heures. Des changements sont possibles après accord du propriétaire.

Jour de changement

Le samedi ou dimanche (dépend du logement) est le jour de changement. Dépendante de la saison (saison de couche) ceci peut être un autre jour.

Souci, dommages et frais complémentaires

L'accès de la maison peut vous être interdit, si vous ne vous comportez pas comme un bon locataire. Il faut traiter la maison et le jardin avec respect. Si quelque chose ne marche pas ou est cassé, il faut le communiquer immédiatement au propriétaire. Vous êtes responsable des dommages causés.

Des frais complémentaires (électricité, chauffage, etc.) dans la saison de couche seront réglés après le départ avec la caution. La piscine ne peut pas être utilisée en basse saison (couvert),

Contrôle

Lors de l'arrivée le locataire doit contrôler si tout est en ordre, pour que les insuffisances ou les perturbations peuvent être résolus immédiatement.

Il faut communiquer des mal fonctions immédiatement à l'arrivée (dans 12 h) autrement vous serez responsable pour les dégâts éventuels.

Responsabilité civils.

La locataire est responsable de tout dégâts surgis dans sa période de location (donc aussi l'incendie, etc.). Pratiquement chaque assurance incendie Belge ou Néerlandaise a repris une couverture d'étranger dans la police d'assurance. Veuillez contrôler et si nécessaire adapter votre polis.

Annulation par le locataire

annulation plus de 42 jours avant début de la période de location : 30 % de la somme de location est dû avec un minimum de 100 €

annulation de 42 jours jusqu'à 28 jours avant début de la période de location : 60 % de la somme de location est dû.

annulation de 28 jours jusqu'à le jour d'arrivée : la somme de location entière est dû.

Annulation par Ardechevakantie.be

Si Ardechevakantie.be est obligé d'annuler un séjour (par exemple la sécheresse extrême, à l'incendie, à l'inondation, à la perturbation d'électricité, ...) le locataire sera informé dans le plus bref délai possible et éventuellement avec un ou plusieurs alternatives. Si les alternatives proposées ne sont pas acceptés par le locataire, Ardechevakantie.be remboursera le montant déjà payé par le locataire. Ardechevakantie.be n'est pas responsable pour d'autres frais.

Responsabilité d'Ardechevakantie.be

Ardechevakantie.be est responsable pour une bonne exécution du contrat de location. Si par forces supérieurs (violence de nature, réactions atomiques l'incendie, la guerre, ...) ou par d'autres causes, pour lesquelles Ardechevakantie.be n'a aucune dette, le contrat de location est mal ou pas du tout effectués Ardechevakantie.be n'est pas responsable.

Ardechevakantie.be n'est pas responsable pour la perte, le vol ou des dommages aux propriétés personnelles du locataire, à l'habitation et l'inventaire.